

## Fiche méthodologique n°2 : Reprise des niveaux de la statistique d'entreprise en base 2020

Pour construire le compte des entreprises non financières (ENF), la comptabilité nationale s'appuie sur un ensemble de données sources qui constitue la matière première qui doit être transformée par toute une série de « corrections » (compléments de champ, corrections conceptuelles, calage sur des données externes...) pour aboutir à l'estimation des opérations de comptabilité nationale. C'est ce que les comptables nationaux nomment le « passage aux comptes ».

Parmi les données sources, les principales sont celles issues du dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) qui rassemblent notamment les déclarations fiscales des entreprises et les enquêtes sectorielles auprès des entreprises. Lors du changement de base 2020, le compte des entreprises non financières s'est recalé en niveau sur les données d'entreprises.

### 1. Pourquoi les données de la comptabilité nationale se sont-elles écartées des données de la statistique d'entreprise ?

Lors du passage à la base 2005, le dispositif Esane a été utilisé pour la première fois par les comptables nationaux. Le dispositif Esane combine des données administratives fiscales et sociales et des données d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises interrogées sur leurs activités par l'intermédiaire d'un questionnaire spécifique. Il permet d'alléger la charge statistique pesant sur les entreprises tout en fournissant une meilleure évaluation de leur activité. L'originalité, mais aussi la complexité, de ce dispositif réside dans l'exploitation simultanée des sources administratives et des enquêtes statistiques.

L'objectif premier de la statistique structurelle d'entreprises est de fournir la description la plus précise possible, chaque année, de la situation des entreprises, sans production de séries longues. Au contraire, la comptabilité nationale cherche à fournir la meilleure évolution possible des grandeurs macroéconomiques et n'intègre pas dans ses estimations courantes des modifications de méthodes ou de sources qui entraîneraient des ruptures de séries et donc une mesure erronée des évolutions. De telles modifications ne sont introduites qu'à l'occasion d'un changement de base. Ainsi, des écarts entre les deux sources de données peuvent apparaître en cours de base.

Lors du changement de base 2020, comme celui de 2010, les comptes nationaux ont procédé à un recalage sur les niveaux Esane sur les années de base, tandis que le changement de base 2014 n'a pas mis en œuvre un tel recalage et a choisi de prolonger les niveaux de la base 2010.

## 2. Comment évaluer la révision des données structurelles d'entreprises en 2019 ?

Les données de la statistique d'entreprise ont été utilisées en niveau pour estimer les années de base 2009 et 2010 de la base 2010, ainsi que pour estimer l'année 2011. En revanche, depuis le compte définitif 2012, suite à des modifications fortes du champ et des méthodes d'Esane, les données Esane n'ont plus été utilisées directement en niveau dans le passage au compte des ENF.

Pour le besoin des comptes nationaux, Esane fournit une évolution de la statistique structurelle d'entreprise en neutralisant les changements de méthode. Plus précisément, pour un compte de l'année (N), Esane fournit aux comptes nationaux des données sur les années (N-1) et (N) construites selon une même méthodologie, celle de l'année N.

Ainsi, les données de l'année (N-1) selon la « méthode » de l'année (N) sont potentiellement différentes des données de l'année (N-1) selon la « méthode » de l'année (N-1). Autrement dit, les données Esane de l'année (N-1) sont révisées et mises en cohérence avec les données Esane de l'année (N). Au moment où le compte de l'année (N) est produit, le compte de l'année (N-1) est déjà un compte définitif en comptabilité nationale et ne peut plus être révisé : les révisions des données Esane de l'année (N-1) pour l'estimation du compte de l'année (N-1) ne peuvent pas être intégrées dans les comptes.

Pour déterminer le compte définitif N, on ajoute au compte définitif (N-1), l'évolution en niveau entre les données de l'année (N-1) selon la « méthode » de l'année (N) et les données de l'année (N) selon la « méthode » de l'année (N) :

$$DEF(N)_{base\ 2014} = DEF(N-1)_{base\ 2014} + (N)méthode(N) - (N-1)méthode(N)$$

Chaque année, l'écart entre la version définitive de la base 2014 et le niveau des données Esane est donnée par :

$$\Delta(N)_{base\ 2014} = DEF(N)_{base\ 2014} - (N)méthode(N)$$

On peut écrire l'accroissement de l'écart d'une année sur l'autre :

$$\Delta(N)_{base\ 2014} - \Delta(N-1)_{base\ 2014} = (N-1)méthode(N-1) - (N-1)méthode(N)$$

En appliquant par récurrence la formule précédente, le compte définitif 2019 de la base 2014 s'écrit en fonction du dernier compte calé en niveau sur la statistique d'entreprise celui de 2011 :

$$DEF(2019)_{base\ 2014} - (2019)méthode(2019) = \sum_{n=2011}^{2018} (n)méthode(n) - (n)méthode(n+1)$$

En base 2020, le compte définitif est recalé sur le niveau des données Esane 2019 selon la méthode 2019 :

$$DEF(2019)_{base\ 2020} = (2019)méthode(2019)$$

Ainsi, l'écart entre les deux bases pour l'année 2019 s'écrit de la façon suivante :

$$DEF(2019)_{base\ 2020} - DEF(2019)_{base\ 2014} = \sum_{n=2011}^{2018} (n)méthode(n+1) - (n)méthode(n)$$

Pour expliquer l'écart entre le compte 2019 en base 2020 et le compte 2019 en base 2014, il faut ainsi retracer les révisions successives de la statistique d'entreprise des années 2011 à 2019.

En outre, à partir de la base 2020, les données agrégées Esane (par secteur d'activité) ne sont pas calculées de la même façon qu'en base 2014. Pour diverses raisons [1], une méthode d'agrégation par somme simple des données individuelles est désormais utilisée à la place d'estimateurs composites utilisés jusqu'ici [2].

### 3. Quel est l'impact de la reprise des niveaux Esane sur la valeur ajoutée et la rémunération des salariés ?

La valeur ajoutée des SNFEI est revue à la baisse (- 43,5 Md€) en 2019. La reprise des niveaux Esane explique environ un quart de cette révision (- 11,1 Md€). On peut distinguer quatre effets principaux à cette révision :

- Les révisions des données Esane sur la valeur ajoutée sont particulièrement élevées en 2011 et 2012 (- 7,8 Md€) traduisant un premier aboutissement du projet Esane initié en 2008 et neutralisé dans les comptes nationaux.
- La méthode d'imputation des entrepreneurs individuels a été améliorée : elle vise à mettre hors champ des unités légales absentes des fichiers fiscaux depuis plusieurs années<sup>1</sup>. En base 2014, les évolutions étaient biaisées à la hausse, d'où une révision de - 5,4 Md€.
- L'intégration des succursales françaises d'unités légales étrangères dans le champ Esane en 2016 (dont le choc en niveau n'a pas été pris en compte au cours de la base 2014 en raison de la méthode en évolution) conduit à une révision de + 2,8 Md€.
- Le changement de calcul des agrégats (somme simple des données individuelles à la place des estimateurs composites) explique une révision de - 2,6 Md€.

Le dispositif Esane a pour objectif premier de produire des statistiques structurelles d'entreprises, c'est-à-dire une photographie annuelle de la population des entreprises appartenant au système productif. Même si la nécessité de mesurer les déformations et les évolutions du tissu productif se pose également pour la statistique d'entreprises, et que des réflexions sont engagées dans ce sens, la méthode en évolution est reconduite pour la base 2020 pour éviter toute rupture de série dans les comptes nationaux. Lors du prochain changement de base, il faudra à nouveau se recalculer en niveau

---

<sup>1</sup> Lorsqu'une unité légale ne transmet pas de liasse, la statistique d'entreprise impute une liasse pour produire une estimation représentative de l'ensemble des entreprises en activité. Mais si une unité légale ne transmet plus de liasse depuis plusieurs années consécutives, elle est sortie du champ des entreprises en activité.

sur les données Esane, mais la plus grande stabilité du dispositif Esane observé sur les dernières années laisse penser que ce recalage sera de moindre ampleur.

#### 4. Liens

Référence	Lien
[1]	Cf. l'avertissement méthodologique lors de la publication des « Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises en 2021 » : <a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7651349?sommaire=7651565#avertissement-methodo3">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7651349?sommaire=7651565#avertissement-methodo3</a>
[2]	Pour plus de précisions sur le calcul des estimateurs composites, cf. Jean-Marc Béguin et Olivier Haag, « Méthodologie de la statistique annuelle d'entreprises. Description du système 'Esane' », <i>Insee Méthodes</i> , 2017 : <a href="https://www.insee.fr/fr/information/3056089">https://www.insee.fr/fr/information/3056089</a>